



UNARM
UNION NATIONALE DES ASSISTANTS DE RÉGULATION MÉDICALE

FLASH INFO

Marseille, le 18 décembre 2019.

Chères, chers collègues,

L'UNARM a participé à la journée de régulation organisée hier le 17 décembre par SUdF, au cours de laquelle étaient présentées les réflexions et les propositions de SUdF concernant le Pacte de Refondation des Urgences.

Le Pr Pierre CARLI et le député Thomas MESNIER doivent présenter demain jeudi 19 décembre à Madame la ministre des solidarités et de la santé, le résultat des travaux de consultation des professionnels de l'hôpital, ceux de la médecine de ville ainsi que les représentants des professions médicales et paramédicales de ville.

Le Pacte de Refondation des Urgences s'articule sur la coopération entre tous les acteurs de la santé dans sa globalité, les préconisations prévoient la création notamment de l'IPA-MU (*).

La volonté des hospitaliers est de remettre le patient au cœur du dispositif, l'orientation du patient vers le service adapté à son besoin de prise en charge en termes de soins, demeure la priorité.

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) est l'une des préconisations du ministère, elle rejoint la vision des « plateformes santé » déjà proposées et évoquées depuis 2015 comme étant « LA solution SANTE » pour la Santé.

Le SAS s'annonce donc comme la plateforme pluridisciplinaire de réponse aux besoins de santé de la population, elle s'articule autour d'une gouvernance partagée entre les secteurs hospitaliers et la médecine de ville.

L'objectif du SAS est de répondre aux appels parvenant au « 113 », nouveau numéro SANTE, préconisé comme guichet unique d'entrée.

Sa particularité réside dans la mutualisation, au sein de « territoires de santé », d'un ensemble d'acteurs au service de la population.

Le SAS, c'est donc l'AMU complétée par le PSNP*, mais aussi, en fonction des particularités, la mise en relation avec d'autres services des secteurs médico-sociaux, psychiatriques, gérontologiques, le CAP, Vigilance et certainement d'autres partenaires à venir.

La régulation médicale demeure le pivot du SAS dans ce Pacte de Refondation des Urgences en France. La Mutualisation consistera avant tout à mettre en adéquation les ressources disponibles en « extra territorialité des SAMU », et ce en temps réel, pour prendre en charge les appels présentés au 113.

Le support SI-SAMU est la pièce indispensable nécessaire à la réussite du dispositif imaginé.



UNARM

UNION NATIONALE DES ASSISTANTS DE RÉGULATION MÉDICALE

L'ARM restera l'interlocuteur du Niveau N1 (le décroché en front-office), il sera en charge de localiser, prioriser et orienter l'appel vers le service (AMU, PSNP*, autres services mis en place) correspondant à la nature de la demande exprimée.

Il conservera la responsabilité de gérer les P0 et les régulation prioritaires P1 en front-office

L'ARM que l'on retrouvera également en AMU (back-office), devra être affecté en alternance sur ces deux types de poste, afin de conserver un potentiel de compétences et préserver ses capacités de disponibilité en N1.

Dans le volet exploitation et traitement des appels, le 113 resterait dédié aux appelants particuliers uniquement. D'autres lignes spécialisées seront spécifiquement dédiées aux transmissions de bilans (VSAV, ASSU, SMUR, AASC), aux demandes de TIH, aux appels relevant de la cellule périnatalité, etc...

L'UNARM est l'association des professionnels, dont l'objectif naturel est la promotion du métier, avec des priorités liées aux actualités de la SANTE.

Faire reconnaître et valoriser la profession, participer à la création de référentiels métiers et de formation, être dans une prospective professionnelle, tant sur les statuts que sur les effectifs.

Participez à l'avenir de la profession avec l'UNARM, en adhérent pour 35 euros par an (66% déduits soit une cotisation annuel net de 11.90 euros).

<http://www.unarm.fr/association/adhesion/>

Pour rester informé :

<http://www.unarm.fr/>

<https://www.facebook.com/unarm.fr/>

<https://www.facebook.com/UNARM.Formation/>

Discuter entre professionnels :

<https://www.facebook.com/groups/arm.samu.centre.15/?ref=bookmarks>

Contactez l'association :

GSM – 07.82.57.73.72

contact@unarm.fr

Le secrétaire général

0782577372



Bat A le Chloris

13 boulevard du Redon – 13009 MARSEILLE

Téléphone : 07.82.57.73.72 - Télécopie : 09.72.25.37.98

Site : www.unarm.fr - Email : contact@unarm.fr

(*) IPA-MU fera l'objet d'une communication spécifique.

(*) PSNP pour Parcours de Soin Non Programmé, servi par des Opérateurs SNP, recrutement hors ARM